



**PRÉFET
DE SEINE-ET-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Melun, le 29/06/2023

Communiqué de presse

Arrêtés préfectoraux suite à des violences urbaines

A la suite des violences urbaines survenues dans le département dans la nuit du 28 au 29 juin 2023, le Préfet de Seine-et-Marne a pris ce jour deux arrêtés pour une mise en application immédiate :

- Arrêté préfectoral réglementant temporairement le transport par des particuliers de combustibles domestiques et de produits pétroliers dans des récipients suite à des violences urbaines.
- Arrêté préfectoral réglementant temporairement l'acquisition et la détention des artifices de divertissement en articles pyrotechniques suite aux violences urbaines.

Cabinet du Préfet / Service départemental de la communication interministérielle

12, rue des Saints-Pères
77000 Melun

Tél : 01 64 71 75 29 – 01.64.71.75.22 / Courriel : pref-communication@seine-et-marne.gouv.fr

www.seine-et-marne.gouv.fr

@Prefet77

